[Impressum]

Objekttyp: Group

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): 24 (1987)

Heft 884

PDF erstellt am: 24.05.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch



Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley Rédacteur: Plerre Imhof Ont collaboré à ce numéro: Jean-Plerre Bossy François Brutsch Jean-Danlel Delley André Gavillet Jacques Guyaz Yvette Jaggl René Longet Charles-F. Pochon Point de vue: Jeanlouls Cornuz Erlc Baler Abonnement: 65 francs pour une année Administration, rédaction: Case 2612, 1002 Lausanne Saint Pierre 1, 1003 Lausanne Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9 Composition et maquette: Domaine Public Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Au-delà des congés-ventes

■ (jg) Le Grand Conseil vaudois a demandé au Conseil d'Etat de lui faire rapport sur les ventes d'appartements loués, ce qu'on appelle les congés-ventes.

Cette décision intervient à la suite d'une pétition de l'Association vaudoise des locataires réclamant une législation en la matière. Cette pétition vient après plusieurs affaires récentes à Avenches, Gland et Lausanne. Ce genre de problèmes traduit une tendance inscrite sur la longue durée et qui n'est pas près de s'infléchir: la Suisse des locataires est grignotée peu à peu par la Suisse des propriétaires.

On le sait, de toutes les nations développées d'Europe, la Suisse est celle qui conserve, et de très loin, la plus forte proportion de locataires. Dans certains pays comme la France ou l'Angleterre, les ménages locataires sont en minorité face aux ménages propriétaires: les jeunes couples, les immigrés, ou parfois les gens... riches dans les grandes métropoles forment l'essentiel de la population des locataires. Ces pays se sont d'ailleurs organisés pour favoriser l'accession à la propriété: capital de départ très faible, prêts à des taux favorables, carnets d'épargne spéciaux, etc.

En Suisse, au contraire, l'attention s'est toujours portée sur la relation entre le propriétaire (ou le bailleur) et le locataire. L'accroissement actuel de la PPE (propriété par étage) se fait de façon cahotique, sans armature législative suffisamment solide.

A relever l'absence de données statistiques sur le sujet. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le nombre d'appartements en PPE a pratiquement doublé à Lausanne en 8 ans. Et le congé-vente touche souvent des immeubles de 20 à 25 ans d'âge, pour lesquels le propriétaire saisit l'occasion d'un gros travail d'entretien et le vend par appartement.

Continuer à faire des Suisses un peuple de locataires ou favoriser l'accès populaire à la propriété. Il y aurait là un thème pour un vrai débat politique. Tout reste malheureusement caché, les promoteurs préfèrent l'obscurité. Du simple point de vue de leur intérêt à long terme, ils n'ont

pas forcément raison.

HEROISME

Le chevalier Bernasconi

■ (yj) Depuis qu'il a quitté son poste de procureur tessinois en 1985, le chevalier Paolo Bernasconi n'a cessé de s'occuper comme professeur à Zurich et St-Gall, et désormais comme avocat (cf. annonce), de criminalité économique. Explorant tour à tour les origines de l'argent sale ou des fonds blanchis, le grand purificateur des mœurs particulières d'un certain business international vient d'empoigner un sombre dossier: celui de l'affaire Sulzer-Tettamanti. A la demande de la grande société industrielle de Winterthour, il est parti à la recherche des hommes de paille et autres spéculateurs, qui se soucient comme d'une guigne des activités industrielles des entreprises rachetées en vue de réaliser un profit immédiat, par démantèlement du groupe acquis si nécessaire (les pré-cédents Coniston et Allegris sont là pour le démontrer). On croyait déjà que la crise boursière avait scié les dents des golden boys et autres raiders. Bien au contraire, ceux qui survivent se jettent dans une fuite en avant qui va faire encore

bien des victimes à travers le monde des affaires, qui n'a jamais été celui de la tendresse.

Le chevalier PB a encore bien des torts à redresser, des mécanismes à mettre à jour, des manœuvres frauduleuses à dénoncer et des opérations d'initiés à reconstituer.

Avv. Dr. CARLO SGANZINI ET ASSOCIÉS Avocats et notaires

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que

Maître PAOLO BERNASCONI

chargé de cours en droit pénal économique aux Universités de St. Gall et de Zurich. Professeur invité en droit fiscal international à l'Université de Gênes exerce son activité d'avocat et de notaire

en collaboration avec l'Etude de Maître Carlo Sganzini et Associés où il s'est établi.

Avv. Dott. Carlo Sganzini

Avv. Paolo Bernasconi

L'annonce de l'établissement de M^e Bernasconi parue dans la presse